

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1175

17 mai 2013

SOMMAIRE

Advanced Industrial Development S.à r.l.	56366	Luxembourg CB 2002 S.à r.l.	56377
Atlantas Sicav	56357	Lux Pack Holdings	56399
Castelsia-FIS	56390	Magimmo S.A.	56372
Clariant Finance (Luxembourg) S.A.	56387	MCZ Investmentfund-FIS	56377
CONSTELLATION HOTEL (OpCo) UK S.A.	56360	Metrofina Investholding S.à r.l.	56398
Creutz & Partners, Global Asset Manage- ment S.A.	56391	Mitco Real Estate A S.à r.l.	56398
CR KaiserKarree Holding	56396	Mitco Resolution 2 S.à r.l.	56359
Dean Foods European Holdings, S.à r.l. ..	56358	Montfort S.à r.l.	56376
Digital Investments S.C.A., SICAR	56358	Montpensier International S.A.	56390
Direct Best Invest S.à r.l.	56396	Mozaica Luxco	56357
Donner & Dupon	56355	MS_consult	56397
Doosan Power Systems S.A.	56396	Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l.	56393
E-Commerce Finance S.A.	56397	Partners Group Search S.A.	56377
Energreen Finance S.à r.l.	56400	Perpignan SA	56368
Fabinvest S.A.	56392	Red Pimpernel S.à r.l.	56376
Fast Forward	56356	Re Schools S.à r.l.	56372
Fast Forward	56366	Rexel RE S.A.	56354
GE Canada Holdings Luxembourg S.à r.l.	56391	Serviced Platform SICAV	56392
Globe Express Services	56359	Skipper Holdings II S.à r.l.	56393
Hellaby S.A.	56359	Three Hills Partners I S.à r.l.	56399
Heron City S.à r.l.	56360	VEB-Leasing Europe S.à r.l.	56400
Holmes S.A.	56390	Vintec	56387
Housemartin Luxembourg S.à r.l.	56358	V-Kon S.à r.l. Strassen- und Verkehrspla- nung	56371
I.C.E. S.A.	56360	Water Investments S.A.	56399
IWS (International Waste Services) S.A.	56398	Yetstream International S.à r.l.	56400

Rexel RE, Rexel RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 160.081.

L'an deux mille treize, le dix-huit mars,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

REXEL DEVELOPPEMENT SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 189-193 boulevard Malesherbes, 75017 Paris et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 480 172 840 RCS Paris,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 mars 2013. Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de REXEL RE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.081 (la "Société") et constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 30 mars 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 juin 2011 (n°1288, page 61791). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante représentant l'entière du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'actionnaire unique d'une société anonyme, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des actionnaires de la société:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de huit millions d'euros (8.000.000,- EUR) à douze millions d'euros (12.000.000,- EUR) par l'émission de quarante mille (40.000,-) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions étant payées par voie d'apport en numéraire pour un montant total de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR).

Souscription et Libération

L'Actionnaire Unique, a déclaré souscrire aux quarante mille actions nouvelles, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR).

Les fonds correspondant à ces apports en numéraire sont maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Le montant de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) a été alloué au capital social de la Société.

Seconde résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social de la Société, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à douze millions d'euros (EUR 12.000.000), représenté par cent vingt mille (120.000) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille Euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 mars 2013. Relation: LAC/2013/12745. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013039501/54.

(130048733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Donner & Dupon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.135.

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

"Crescendo Group", société à responsabilité limitée ayant son siège social actuellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.069, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Donner & Dupon", ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97.135, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1327 du 12 décembre 2003

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1998 du 15 septembre 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 852 du 31 mars 2012.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR), représenté par cents (100) parts sociales de vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR), représenté par cents (100) parts sociales de vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que l'adresse de l'associé unique "Crescendo Group", est actuellement fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2013. Relation GRE/2013/1264. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039880/54.

(130048831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Fast Forward, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.682.

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

"Crescendo Group", société à responsabilité limitée ayant son siège social actuellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.069, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Fast Forward", ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.682, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 865 du 22 août 2003

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2016 du 18 septembre 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 852 du 31 mars 2012.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reformuler l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que l'adresse de l'associé unique "Crescendo Group", est actuellement fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2013. Relation GRE/2013/1263. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039941/54.

(130048814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Mozaica Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 108.244.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 28 mars 2013

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 28 mars 2013 que:

Ils prennent acte de la révocation de

- M. Kevin Francis Mc Allister, avec effet immédiat

Et nomment pour une durée indéterminée un nouveau gérant:

- M. Todd Miller, né le 28 décembre 1977, avec résidence professionnelle à 401 North Michigan Avenue, Suite 3300, Chicago, IL 60611, Etats-Unis d'Amérique.

En addition de Messieurs Kuy Ly Ang et Sébastien Pauchot.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien PAUCHOT

Un mandataire

Référence de publication: 2013043853/19.

(130053560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Atlantas Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.188.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 mars 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Louis Carlet de La Rozière, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Madame Diane de Galard Terraube, Administrateur
- Monsieur Thierry Schaffhauser, Administrateur
- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur et Administrateur - Délégué
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur
- Monsieur Edward de Burlet, Administrateur
- Monsieur Philippe Visconti, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Louis CARLET de La ROZIERE.

Administrateurs:

- Madame Diane de GALARD TERRAUBE;
- Monsieur Thierry SCHAFFHAUSER;
- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN;
- Monsieur Edward de BURLET;
- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN;
- Monsieur Philippe VISCONTI.

Administrateur - Délégué:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043509/35.

(130053619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Dean Foods European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.335.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 02 avril 2013 de la société Dean Foods European Holdings, S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du gérant A suivant à compter du 28 mars 2013:

Monsieur Robert van 't Hoef, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Révocation du gérant A suivant à compter du 28 mars 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Nomination du gérant A suivant à compter du 28 mars 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dean Foods European Holdings, S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2013043631/23.

(130053580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Digital Investments S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.181.

Il résulte du procès-verbal du 7 novembre 2012 que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris entre autres la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société DELOITTE AUDIT S.à r.l., avec siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 67.895 en tant que réviseur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31.12.2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043647/15.

(130053871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Housemartin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.969.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 avril 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Housemartin Luxembourg S.à.r.l., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013043739/16.

(130053653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Hellaby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 65.990.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 28 mars 2013:

1. la démission de l'administrateur Kai HENNEN, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 14 décembre 2012;

2. la nomination de Milou SCHOLTE, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'administrateur, a été acceptée avec effet au 14 décembre 2012 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

3. la démission de l'administrateur Hermanus TROSKIE, avec adresse au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 22 mars 2013;

4. la nomination de Chiara DECEGLIE, avec adresse au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'administrateur, a été acceptée avec effet au 22 mars 2013 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 02 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013043744/22.

(130053097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 139.305.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 2 avril 2013

L'associé unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Michael Christopher HUGUES, né le 22 juin 1958 au New Jersey (USA), demeurant avenue 8025 Arrowhead Boulevard Charlotte, North Carolina, USA 28273, en qualité de gérant de la Société, avec pouvoir de signature A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043731/13.

(130053250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Mitco Resolution 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.272.

—
Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Resolution Liberty C S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 125 parts sociales de Mitco Resolution 2 S.à.r.l., a cédé la totalité de ses 125 parts de la manière suivante:

- 118 Parts en date du 26 mars 2013, à AREX Real Estate UG (haftungsbeschränkt), ayant son siège social au Maximilianstrasse 45, 80538 Munich, Allemagne et;

- 7 parts en date du 26 mars 2013, à REE Beteiligungs UG (haftungsbeschränkt), ayant son siège social au Mozartstrasse 6, 67459 Böhl – Iggelheim, Allemagne.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Pour la société
Le Gérant

Référence de publication: 2013043871/19.

(130052992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Heron City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 161.287.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 25 Mars 2013

Les gérants de la Société ont décidé en date du 25 Mars 2013 de transférer l'adresse du siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} avril 2013.

Luxembourg, le 26 Mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013043745/13.

(130053644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

I.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 142.545.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 24 novembre 2012

L'administrateur unique a pris acte de la démission de Monsieur Vincent TUCCI de son poste de représentant permanent de la société SUNNYSIDE INVEST & TRADE S.A. et a décidé de nommer comme nouveau représentant permanent de la société SUNNYSIDE INVEST & TRADE S.A., en remplacement du représentant permanent démissionnaire, Monsieur Francesco ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043752/13.

(130053151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

CONSTELLATION HOTEL (OpCo) UK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 176.224.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

On the eighteenth day of March,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

- 1) Mr. Jean FABER, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- 2) Mr. Didier KIRSCH, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation ("société anonyme") under the name of "CONSTELLATION HOTEL (OpCo) UK S.A."

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2.

2.1. The purpose of the company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, derivative products, options, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The company may enter into any kind of derivative agreements, forward agreements, options and swap agreements, and any other similar agreements. The company may invest directly or indirectly in real estate whatever the acquisition modalities.

2.2. The company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

2.3. The company may use any techniques and instruments to manage efficiently its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4. The company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The company is managed by a board of directors of class A and class B. The number of directors is set to at least three, shareholders or not.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The company commits to insuring each manager against losses, damages or expenses brought about by any legal action or trial for which he/she could be held responsible in his/her present or past quality as manager of the company, except in the case where through a similar action or trial, he/she is found guilty of grave negligence or intentional bad management.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the individual signature of the delegate of the board of directors or by the joint signatures of two directors, with at least the signature of one class A director and the signature of one class B director, or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

The decisions of the board of directors are taken by a majority of directors present or represented, with at least the presence or representation of one class B director.

The chairman of the board is appointed for the first time by the extraordinary general meeting.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporation's financial year shall begin on the first day of January and shall end on the thirty-first day of December.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Thursday of the month of April at 10 a.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition:

The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first day of December two thousand and thirteen.

Subscription and Payment:

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr. Jean FABER, prenamed, one hundred fifty-five shares	155
2) Mr. Didier KIRSCH, prenamed, one hundred fifty-five shares	155
Total: three hundred ten shares	310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Estimate of costs:

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about two thousand five hundred euro (EUR 2,500.00).

Extraordinary general meeting:

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is set at six (6):

- The following persons are appointed category A directors:

a) H.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, businessman, residing in Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

b) H.E. Sheikha Noor Abdulaziz Abdulla T. AL-SUBAIE, company director, residing in Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

c) H.E. Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, company director, residing in Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

d) H.E. Sheikh Mohammad bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, company director, residing in Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road.

- The following persons are appointed category B directors:

e) Mr. Jean FABER, prenamed,

f) Mr. Didier KIRSCH prenamed.

The mandates of the directors shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and eighteen.

2.- The number of auditors is set at one (1):

Has been appointed auditor:

"REVILUX S.A.", a "société anonyme", having its registered office in L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B and number 25,549.

The mandate of the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and eighteen.

3.- The registered office of the company is established in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

Le dix-huit mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

2) Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CONSTELLATION HOTEL (OpCo) UK S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2.

2.1. L'objectif de la société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres participations, les produits dérivés, options, titres, obligations, créances, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine. La société peut conclure tout type de contrats d'instruments dérivés, les contrats à terme, des options et des swaps, et toutes autres ententes similaires. La société peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier quelles que soient les modalités d'acquisition.

2.2. La société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé, des billets, des obligations et toute sorte de dette et de capitaux propres. La Société peut prêter des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. La société peut également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, en général, pour son propre bénéfice et celui de tout autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

2.3. La société peut employer toutes techniques et instruments pour gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions relatives à des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Le nombre des administrateurs est fixé à au moins trois, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins la signature d'un administrateur de catégorie A et la signature d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, avec au moins la présence ou la représentation d'un administrateur de catégorie B.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois d'avril de chaque année à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille treize.

Souscription et Libération:

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Jean FABER, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
2) Monsieur Didier KIRSCH, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Assemblée Générale Extraordinaire:

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à six (6).

- Sont nommés administrateurs de catégorie A:

a) H.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, homme d'Affaires, demeurant à Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

b) H.E. Sheikha Noor Abdulaziz Abdulla T. AL-SUBAIE, administrateur de sociétés, demeurant à Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

c) H.E. Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, administrateur de sociétés, demeurant à Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road,

d) H.E. Sheikh Mohammad bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, administrateur de sociétés, demeurant à Doha (Qatar), P.O. Box 4044, Al Wajba Palace, Dukhan Road.

- Sont nommés administrateurs de catégorie B:

e) Monsieur Jean FABER, prénommé,

f) Monsieur Didier KIRSCH, prénommé.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-huit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est nommée commissaire:

"REVILUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 25.549.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-huit.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2013. Relation: LAC / 2013 / 12823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013042179/298.

(130051325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Fast Forward, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039940/10.

(130048813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Advanced Industrial Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.475.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of March

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Atisa Universal LTD, a limited partnership constituted and existing under the laws of British Virgins Islands, registered under the number IBC 1030768, with its registered office at Postcullis Trustnet Chambers, BVI-Road Town, Tortola, British Virgins Islands (the Sole Partner'),

duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Partner holds all the shares in Advanced Industrial Development S. à r.l., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.475, incorporated pursuant to a notarial deed dated August 3rd, 2006, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1882 of October 6th, 2006 (the Company);

- the Company's by-laws have been amended pursuant to a notarial deed dated January 17th, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 852 of May 11th, 2007;

- the Company's capital is set at two-hundred and seventy-seven thousand and five hundred EUR (EUR 277,500-) represented by eleven thousand and one hundred (11,100) corporate units with a par value of twenty-five EUR (EUR 25) each;

- the Sole Partner hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

- the Sole Partner assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Partner as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Partner is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Partner waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Partner has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Partner grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Atisa Universal LTD, un limited partnership constitué sous le droit des Iles Vierges Britanniques, immatriculé sous le numéro IBC 1030768, ayant le siège social à Postcullis Trustnet Chambers, BVI-Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'Associé Unique)

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de Advanced Industrial Development S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.475, constituée suivant acte notarié du 3 Aout 2006, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1882 du 6 octobre 2006 (la Société);
- le statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié du 17 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 852 du 11 mai 2007;
- le capital social de la Société est fixé à deux-cent-soixante-dix-sept-mille et cinq-cents EUR (EUR 277,500-) représenté par onze-mille-cent (11.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq EUR (EUR 25) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: EAC/2013/3982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039709/98.

(130048932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Perpignan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.470.

In the year two thousand and thirteen.

On the sixth day of the month of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) "PERPIGNAN SA" (hereinafter referred to as "the Company"), with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B63470, incorporated by deed of Maître Frank MOLITOR, notary then residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg) and now in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg), on March 4, 1998, published the Mémorial C number 403 of June 4, 1998, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on November 27, 2009, published in the Mémorial C number 143 of January 23, 2010.

The meeting is declared open by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard, acting as chairwoman, and appointing Mrs Claudia ROUCKERT, residing professionally at L-4030 Esch-Sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, residing professionally at L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairwoman declares and requests the notary to state:

I - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Discharge to the resigning director and chairman of the board of directors, Mr. Xavier SOULARD, for the performance of his mandates.

2. Discharge to the resigning director, Mr. Sébastien ANDRE, for the performance of his mandate.

3. Discharge to the resigning director, Mr. David GIANNETTI, for the performance of his mandate.

4. Discharge to the resigning supervisory auditor, the private limited company COMCOLUX S.à r.l., for the performance of its mandate.

5. Transfer of the registered office of the Company to Italy, 36100 Vicenza (VI), 21, Contrà Porta Nova, adoption by the Company of the Italian nationality and of the articles of association of a private limited company under the law of Italy in the form as attached to the present deed, and of the name "PERPIGNAN S.r.l.".

6. Appointment of Mr. Paolo COSTA, Architect, born on June 24, 1946 in Messina (Italy), residing professionally at I-36100 Vicenza (VI), 21, Contrà Porta Nova, as sole manager of the Company for an unlimited period of time.

7. Authorization to Mr. Paolo COSTA, pre-named, to fulfil in Italy all formalities required in order to implement the transfer of the registered office to Italy and to adopt the Italian nationality.

8. Appointment of Mr. Xavier SOULARD in order to receive any notification issued by the Luxembourg tax authorities addressed to the Company.

II - That the shareholders, their proxyholders and the number of the shares held by them are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the proxyholders of the shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III - That, the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

Discharge is given to the resigning director and chairman of the board of directors, Mr. Xavier SOULARD, for the performance of his mandates.

Second resolution

Discharge is given to the resigning director, Mr. Sébastien ANDRE, for the performance of his mandate.

Third resolution

Discharge is given to the resigning director, Mr. David GIANNETTI, for the performance of his mandate.

Fourth resolution

Discharge is given to the resigning supervisory auditor, COMCOLUX S.à r.l., for the performance of its mandate.

Fifth resolution

The registered office of the Company is transferred to Italy, 36100 Vicenza (VI), 21, Contrà Porta Nova, the Italian nationality is adopted by the Company as well as articles of association of a private limited company under the law of Italy in the form as attached to the present deed, and the name "PERPIGNAN S.r.l."

Sixth resolution

Mr. Paolo COSTA, Architect, born on June 24, 1946 in Messina (Italy), residing professionally at I-36100 Vicenza (VI), 21, Contrà Porta Nova, is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time.

Seventh resolution

Mr. Paolo COSTA, pre-named, is authorized to fulfil in Italy all formalities required in order to implement the transfer of the registered office to Italy and to adopt the Italian nationality.

Eighth resolution

Mr. Xavier SOULARD is appointed in order to receive any notification issued by the Luxembourg tax authorities addressed to the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There been no further business on the agenda, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PERPIGNAN SA" (ci-après dénommée la "Société"), ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B63470, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 403 du 4 juin 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 143 du 23 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard, qui désigne comme secrétaire, Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décharge à l'administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, Monsieur Xavier SOULARD, pour l'exécution de ses mandats.

2. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Sébastien ANDRE, pour l'exécution de son mandat.

3. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur David GIANNETTI, pour l'exécution de son mandat.

4. Décharge au commissaire démissionnaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de son mandat.

5. Transfert du siège de la Société en Italie, 36100 Vicenza (VI), 21, Contrà Porta Nova, adoption par la Société de la nationalité italienne ainsi que des statuts d'une société à responsabilité limitée de droit italien tels qu'annexés au présent acte, et de la dénomination "PERPIGNAN S.r.l.".

6. Nomination de Monsieur Paolo COSTA, Architecte, né le 24 juin 1946 à Messina (Italie), demeurant professionnellement à I-36100 Vicenza (VI), 21, Contrà Porta Nova, comme gérant unique de la Société pour une période indéterminée.

7. Autorisation à Monsieur Paolo COSTA, pré-nommé, d'accomplir en Italie toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Italie et à l'adoption de la nationalité italienne.

8. Nomination de Monsieur Xavier SOULARD, comme représentant chargé de traiter toutes les demandes émises par les autorités fiscales luxembourgeoises adressées à la Société.

II Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Décharge est donnée à l'administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, Monsieur Xavier SOULARD, pour l'exercice de ses mandats.

Deuxième résolution

Décharge est donnée à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Sébastien ANDRE, pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

Décharge est donnée à l'administrateur démissionnaire, Monsieur David GIANNETTI, pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Décharge est donnée au commissaire démissionnaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

Le siège de la Société est transféré en Italie, 36100 Vicenza (VI), 21, Contrà Porta Nova, la nationalité italienne est adoptée par la Société de même que des statuts d'une société à responsabilité limitée sous la loi italienne, dans la forme telle qu'annexée au présent acte, et la dénomination "PERPIGNAN S.r.l.".

Sixième résolution

Monsieur Paolo COSTA, Architecte, né le 24 juin 1946 à Messina (Italie), demeurant professionnellement à I-36100 Vicenza (VI), 21, Contrà Porta Nova, est nommé comme gérant unique de la Société pour une période indéterminée.

Septième résolution

Monsieur Paolo COSTA, pré-nommé, est autorisé à accomplir en Italie toutes les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Italie, et à l'adoption de la nationalité Italienne.

Huitième résolution

Monsieur Xavier SOULARD, est nommé comme représentant chargé de traiter toutes les demandes émises par les autorités fiscales luxembourgeoises adressées à la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2013. Relation: EAC/2013/3449. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040218/170.

(130048502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

V-Kon S.à r.l. Strassen- und Verkehrsplanung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 159.300.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1° Herr Markus WERHAN, Diplom-Ingenieur (FH), geboren in Dillingen/Saar (Deutschland), am 14. Oktober 1966, wohnhaft in D-54441 Schoden, Hauptstrasse 42A (Deutschland);

2° Herr Christof PISKOL, Diplom-Ingenieur (FH), geboren in Remagen/Ahrweiler (Deutschland), am 15. Juli 1967, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Graf Siegfried Strasse 89 (Deutschland).

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

Die Erschienenen, vorbenannt unter 1° und 2°, sind die alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung V-Kon S.à r.l. Strassen- und Verkehrsplanung, mit Sitz in L-6871 Wecker, 14, Op Huefdreisch, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 159300, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. März 2011, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1116 vom 26. Mai 2011.

In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6871 Wecker, 14, Op Huefdreisch, nach L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Komparenten folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von von L-6871 Wecker, 14, Op Huefdreisch, nach L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig, zu verlegen.

Zweiter und Letzter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

Art. 2. Absatz 1. „Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Gemeinde Mertert-Wasserbillig.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf EINTAUSENDEINHUNDERT EURO (EUR 1.100.-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Markus Werhan, Christof Piskol, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 mars 2013. LAC / 2013 / 12829. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. März 2013.

Référence de publication: 2013039596/46.

(130048518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Magimmo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.900.000,00.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R.C.S. Luxembourg B 132.310.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg le 21 mars 2013

L'assemblée, à l'unanimité

pour autant que de besoin confirme administrateurs chaque fois pour un terme venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'année 2014:

- M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit, demeurant à Marxe Knupp L-5328 MEDINGEN,

- M. Jacquot SCHWERTZER administrateur de sociétés, demeurant à 51, rue d'Oetrange - L - 5350 SCHRASSIG

- M. Marc SCHWERTZER, industriel, demeurant à 171, route des Trois Cantons - L-4980 Reckange/Mess
nomme commissaire, pour un terme venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2014:

La société DMS & ASSOCIES, s.à.r.l., ayant son siège social à L - 1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 mars 2013

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité

nomme président M. Gaston SCHWERTZER, demeurant à Marxe Knupp L-5328 Medingen,

nomme administrateur-délégué M. Gaston SCHWERTZER, demeurant à Marxe Knupp L-5328 Medingen,

nomme fondé de pouvoir Mme Valérie Weber, comptable, demeurant 61, route d'Elonge à F-57100 Thionville.

Les pouvoirs sont régis par les articles 10; 11 et 12 des statuts.

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur

Référence de publication: 2013043854/26.

(130053670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Re Schools S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.165.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.022.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 4765438 (the Sole Shareholder),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given, which proxy, after having been initialled *ne variatur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of RE Schools S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162022 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 30 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 21 September 2011, number 2230. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of amended on 5 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 27 February 2012, number 511.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred forty thousand nine hundred Euro (EUR 540,900.00) in order to bring it from its present amount of one million six hundred twenty-four thousand and five hundred euro (EUR 1,624,500.00) to two million one hundred sixty-five thousand four hundred Euro (EUR 2,165,400.00) by way of the issuance of two thousand four hundred and four (2,404) class A shares, two thousand four hundred and four (2,404) class B shares, two thousand four hundred and four (2,404) class C shares, two thousand four hundred and four (2,404) class D shares, two thousand four hundred and four (2,404) class E shares, two thousand four hundred and four (2,404) class F shares, two thousand four hundred and four (2,404) class G shares, two thousand four hundred and four (2,404) class H shares and two thousand four hundred and four (2,404) class I shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, declares that it subscribes to two thousand four hundred and four (2,404) class A shares, two thousand four hundred and four (2,404) class B shares, two thousand four hundred and four (2,404) class C shares, two thousand four hundred and four (2,404) class D shares, two thousand four hundred and four (2,404) class E shares, two thousand four hundred and four (2,404) class F shares, two thousand four hundred and four (2,404) class G shares, two thousand four hundred and four (2,404) class H shares and two thousand four hundred and four (2,404) class I shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in an aggregate amount of five million four hundred eight thousand and forty-nine Euro and seventeen cents (EUR 5,408,049.17) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

The above-mentioned contribution in kind shall be allocated as follows:

(a) five hundred forty thousand nine hundred Euro (EUR 540,900.00) are allocated to the share capital account of the Company; and

(b) four million eight hundred sixty-seven thousand one hundred forty-nine Euro and seventeen cents (EUR 4,867,149.17) are allocated to the premium account of the Company.

The existence and valuation of the Receivable are evidenced by:

(i) a contribution certificate issued by the general partner of the Sole Shareholder attesting that *inter alia* (a) it is the unrestricted owner of the Receivable, (b) the Receivable has not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate), which Contribution Certificate has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

(ii) a pro forma balance sheet of the Company dated 7 March 2013, signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate, after signature "*ne variatur*" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is set at two million one hundred sixty-five thousand four hundred Euro (EUR 2,165,400.00) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), nine thousand five hundred sixty-four (9,564) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share), nine thousand five hundred sixty-four (9,564) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share), nine thousand five hundred sixty-four (9,564) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share), nine thousand five hundred sixty-four (9,564) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share), nine thousand five hundred sixty-four (9,564) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share), nine thousand five hundred sixty-four (9,564) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share), nine thousand five hundred sixty-four (9,564) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share), nine thousand five hundred sixty-four (9,564) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share) and nine thousand five hundred sixty-four (9,564) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately three thousand seven hundred euro (EUR 3,700.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de mars, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership existant selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Caïman, Iles Caïmans, immatriculée sous le numéro 4765438 (l'Associé Unique),

représenté par Marie Amet-Hermes, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de RE Schools S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162022 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 30 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date du 21 septembre 2011, numéro 2230. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire reçu le 5 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date du 27 février 2012, numéro 511.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quarante mille neuf cents Euro (EUR 540.900,00) afin de le porter de son montant actuel d'un million six cent vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 1.624.500,00) à deux millions cent soixante-cinq mille quatre cents Euro (EUR 2.165.400,00), par la création et l'émission de deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe A, deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe B, deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe C, deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe D, deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe E, deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe F, deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe G, deux mille quatre cent

quatre (2.404) parts sociales de classe H, et deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe A, deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe B, deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe C, deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe D, deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe E, deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe F, deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe G, deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe H, et deux mille quatre cent quatre (2.404) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de cinq millions quatre cent huit mille quarante-neuf Euro et dix-sept cents (EUR 5.408.049,17) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance), ladite créance étant certaine, liquide et exigible.

L'apport en nature susmentionné sera affecté de la manière suivante:

(a) cinq cent quarante mille neuf cents Euro (EUR 540.900,00) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(b) quatre millions huit cent soixante-sept mille cent quarante-neuf Euro et dix-sept cents (EUR 4.867.149,17) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de la Créance sont constatées par:

(i) un certificat d'apport émis par le general partner de l'associé unique attestant, inter alia (a) qu'il est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance, (b) la Créance n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique, ne détient de droit sur la Créance, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et;

(ii) un bilan pro forma de la Société daté du 7 mars 2013 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat d'Apport, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à deux millions cent soixante-cinq mille quatre cents Euro (EUR 2.165.400,00) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), neuf mille cinq cent soixante-quatre (9.564) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), neuf mille cinq cent soixante-quatre (9.564) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), neuf mille cinq cent soixante-quatre (9.564) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), neuf mille cinq cent soixante-quatre (9.564) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), neuf mille cinq cent soixante-quatre (9.564) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), neuf mille cinq cent soixante-quatre (9.564) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), neuf mille cinq cent soixante-quatre (9.564) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), neuf mille cinq cent soixante-quatre (9.564) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H) et neuf mille cinq cent soixante-quatre (9.564) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ trois mille sept cents euros (EUR 3.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2013. Relation: EAC/2013/3416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039484/190.

(130048783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Red Pimpernel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.189.

Conformément à la cession de parts sociales du 3 Avril 2013, Wisley S.A., a vendu toutes ses parts sociales détenues dans la Société, soit 500 parts sociales à Luxroyal Management S.A., avec adresse au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B57636.

Il a été décidé d'accepter et approuver le changement d'associé et le nouvel associé de la Société, Luxroyal Management S.A., et d'enregistrer la cession de toutes les parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 3 Avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Red Pimpernel S.à r.l.

Représentée par Mr. Stéphane HEPINEUZE

Son mandataire

Référence de publication: 2013043959/18.

(130053891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Montfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 501.000,00.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 44, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 145.369.

Cession de parts sociales

En date du 28 décembre 2012, l'associé Madame Patricial Daubenfeld a cédé 6346 parts à l'associé Monsieur Marc-François Daubenfeld.

Par conséquent, le capital social se composant de 20040 parts à 25 est réparti comme suit entre:

- Madame Guiguite Clees, détenant 7348 parts;
- Monsieur Marc-François Daubenfeld, détenant 12692 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Signature

Les mandataires

Référence de publication: 2013043851/18.

(130052956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Luxembourg CB 2002 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.956.200,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 90.914.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 23 mars 2013, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad, en tant que gérant A de la Société, est constatée avec effet immédiat.
- La démission de Wim Rits, en tant que gérant A de la Société, est constatée avec effet immédiat.
- Jacques de Patoul, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet au immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043813/18.

(130053678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

MCZ Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.343.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 07. März 2013 in Luxembourg stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der MCZ Investmentfund - FIS für das am 30. September 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, KPMG Luxembourg S.à r.l. wieder zum Wirtschaftsprüfer der MCZ Investmentfund – FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der MCZ Investmentfund – FIS für das am 30. September 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 04. April 2013.

Für MCZ Investmentfund – FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013043858/23.

(130053459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Partners Group Search S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.919.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of February.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2012 (EUR), L.P. INC., a partnership validly existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT ("Partners Group Direct Investments"), here represented Ms. Sofia Da Chao, notary's clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on February 26, 2013.

PARTNERS GROUP BARRIER REEF L.P., a limited partnership, having its registered office at Tudor House, Le Bodge, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, Channel Islands acting through its general partner PARTNERS GROUP MANAGEMENT XIII LIMITED, a limited company with registered office at Tudor House, Le Bodge, St Peter Port, Guernsey,

GY1 1BT, Channel Islands, here represented by Ms. Sofia Da Chao, notary's clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on February 26, 2013.

PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2011 L.P. INC., a limited partnership, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, Channel Islands, here represented by Ms. Sofia Da Chao, notary's clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on February 26, 2013.

SEDCO PARTNERS GROUP OPPORTUNITIES FUND LP, a limited partnership, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, Channel Islands, acting through its general partner PARTNERS GROUP MANAGEMENT XI LIMITED, a limited company with registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, Channel Islands, here represented by Ms. Sofia Da Chao, notary's clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on February 26, 2013.

PARTNERS GROUP EUROPEAN SMALL AND MID-CAP BUYOUT 2011, L.P. INC., a partnership, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT here represented by Ms. Sofia Da Chao, notary's clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on February 26, 2013.

WIN ALT IC LIMITED, a limited company having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, Channel Islands, here represented by Ms. Sofia Da Chao, notary's clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on February 26, 2013.

P 1 S.A., a public company limited by shares validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 18-20 rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg Trade Register and Companies under number B 143.423, here represented by Ms. Sofia Da Chao, notary's clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on February 26, 2013.

PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE SICAV, an investment company with variable capital validly, having its registered office at L-1413 Luxembourg, 2 Place Dargent, registered with the Luxembourg Trade Register and Companies under number B 124.171, here represented by Ms. Sofia Da Chao, notary's clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on February 26, 2013.

PARTNERS GROUP ACCESS 542 L.P., a limited partnership having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland, and registered by the Registrar of Limited Partnerships in Edinburgh, Scotland under registration number 9433 acting through its general partner PARTNERS GROUP MANAGEMENT (SCOTS) LLP, a limited liability partnership having its registered address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, registered by the Registrar of Limited Partnerships in Edinburgh, Scotland under registration number SO303142, here represented by Ms. Sofia Da Chao, notary's clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on February 26, 2013.

PARTNERS GROUP GLOBAL GROWTH 2011, L.P., a limited partnership, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, Channel Islands, acting through its general partner GRoup MANAGEMENT XI LIMITED, a limited company with registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, Channel Islands, here represented by Ms. Sofia Da Chao, notary's clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on February 26, 2013.

JOLT ALFA, a Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company JOLT CAPITAL, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 11 rue Kepler, registered with the Trade Register and Companies of Paris under number 535.249.387, here represented by Ms. Sofia Da Chao, notary's clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on February 26, 2013.

PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS, PARTNERS GROUP BARRIER REEF L.P., PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2011 L.P. INC., SEDCO PARTNERS GROUP OPPORTUNITIES FUND LP, PARTNERS GROUP EUROPEAN SMALL AND MID-CAP BUYOUT 2011, L.P. INC., WIN ALT IC LIMITED, P 1 S.A., PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE SICAV, PARTNERS GROUP ACCESS 542 L.P., PARTNERS GROUP GLOBAL GROWTH 2011, L.P. and JOLT CAPITAL, are altogether hereafter referred to as the "Appearing Persons".

Said proxies signed 'ne varietur' by the proxyholder of the Appearing Persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. The Appearing Persons, represented by their proxyholder, have requested the notary to state as follows:

I. Partners Group Direct Investments is currently the sole shareholder of the public company limited by shares (société anonyme) existing in Luxembourg under the name of Partners Group Search SA having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg

Trade and Companies Register and incorporated by a deed of Me Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 21, 2013, not yet published in the Memorial, Recueil Spécial C (the "Company").

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred forty-four thousand five hundred and fifty-seven Euros and sixty-seven Cents (EUR 844,557.67) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) to eight hundred seventy-five thousand five hundred fifty-seven Euros and sixty-seven Cents (EUR 875,557.67) by issuing eighty-four million four hundred fifty-five thousand seven hundred and sixty-seven (84,455,767) new shares with a par value of one Euro Cent (EUR 0,01) each (the "New Shares").

2. Subscription to and payment of the New Shares by contributions in cash.

3. Supplement of the Article 3 of the Company's articles of incorporation by inserting a new paragraph.

4. Acknowledgement and approval of the report of the board of directors of the Company issued pursuant to 32-3 (5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in connection with the issue of shares of the Company in connection with the authorisation to be given to the Board of Directors to limit or suppress the preferential subscription rights of existing shareholders and the future issuance of the shares, a copy of this report having been sent to the shareholder of the Company.

5. Creation of an authorised capital of the Company in an amount of EUR 90,000,000 (ninety million Euros) to be composed of 9,000,000,000 (nine billion) shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0,01) each and authorisation of the Board of Directors to issue shares within the authorised share capital.

6. Amendment and restatement of the Article 5 of the Company's articles of incorporation and insertion of a sub clause 5.1 (Share capital - shares and other instruments), a sub clause 5.2 (Authorized capital), a sub clause 5.3 (Non-voting preferred shares).

7. Miscellaneous.

III. That, on basis of the agenda, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred forty-four thousand five hundred and fifty-seven Euros and sixty-seven Cents (EUR 844,557.67) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) to eight hundred seventy-five thousand five hundred fifty-seven Euros and sixty-seven Cents (EUR 875,557.67) by issuing eighty-four million four hundred fifty-five thousand seven hundred and sixty-seven (84,455,767) new shares with a par value of one Euro Cent (EUR 0,01) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up by contributions in cash.

The current sole shareholder of the Company declared that it waives its preferential subscription rights.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription by the Appearing Persons to the increase of capital in an amount of eight hundred forty-four thousand five hundred and fifty-seven Euros and sixty-seven Cents (EUR 844,557.67) by way of contributions in cash as detailed in a list of subscribers. Such list specifying the number of subscribed shares was submitted to the notary.

Evidence of such contributions was given to the undersigned notary by producing certificate issued by the relevant bank evidencing that the funds corresponding to the contributions are blocked on the bank account of the Company.

The Appearing Persons are, for the purposes of the following resolutions, the "Meeting" and proceed to consider the fourth item of the agenda.

Third resolution

The Meeting resolves to supplement the Article 3 of the Company's articles of incorporation by the insertion of the new paragraph, which shall be henceforth read as follows:

" **Art. 3. Corporate Object.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any forms whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also grant and/or benefit from Islamic financing instruments, such as, but not limited to, sukuk and wakala agreements.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

The Company may also have the management of its Spanish subsidiary(ies)."

Fourth resolution

The Meeting resolves to create the Company's authorised share capital as set out in the agenda and in particular, resolves as follows:

Each Appearing Person declares to have received the report by the Board of Directors dated 26 February 2013 pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Meeting resolves to approve such report as well as the issue of shares of the Company within the authorised share capital of the Company while limiting or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders. The Meeting resolves to acknowledge and approve the terms of this report.

Fifth resolution

The Meeting resolves to create the authorised share capital of the Company in an amount of EUR 90,000,000 (ninety million Euros) to be composed of 9,000,000,000 (nine billion) non-voting preferred shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and with the rights and obligations as set out in article 5.3 of the articles of association of the Company, as restated in the seventh resolution below.

The Meeting resolves to authorise the Board of Directors:

- to issue shares within the authorised share capital of the Company while limiting and/or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders, as the Board of Directors deems fit; and
- to reserve shares within the authorised share capital for certain issuances, as set out in the Restated Articles of Association.

The Meeting further resolves to set the validity period of the total authorised share capital referred to above and the authorisation given to the Board of Directors as per this fifth resolution, to issue shares of the Company within the authorised share capital of the Company and to limit and/or suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders to five years from the date of the present meeting.

As a consequence of the above and for the avoidance of doubt the Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company as provided in the sixth resolution below.

Sixth resolution

Pursuant to the above increase of capital, and creation of the authorized share capital, the Meeting resolves to amend and restate the Article 5 of the articles of incorporation of the Company, by the insertion of a sub clause 5.1 (Share capital - shares and other instruments), a sub clause 5.2 (Authorized capital) and a sub clause 5.3 (Non-voting preferred shares), which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 Shares and other instruments

The subscribed capital is set at eight hundred seventy-five thousand five hundred fifty-seven Euros and sixty-seven Cents (EUR 875,557.67) represented by eighty-seven million five hundred fifty-five thousand seven hundred and sixty-seven (87,555,767) shares of one Euro Cent (EUR 0,01) each, fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

The shareholders may increase or decrease the subscribed share capital of the Company in compliance with legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Any convertible instruments issued by the Company which refer, in their terms and conditions, to the shares of the Company, shall be subscribed by the shareholder(s) of the Company holding such shares. In the event shares of a Company's shareholder are cancelled further to a share capital decrease, such shareholder is obliged to surrender a same

proportion of the concerned convertible instruments held by him, if any, to the Company and this latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

5.2 Authorized capital

The authorized capital is fixed at EUR 90,000,000 (ninety million Euros) to be divided into 9,000,000,000 (nine billion) shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority requirements set forth for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore the board of directors is authorized and instructed, for a period of five years starting on and from the date of the publication of this deed, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital, without any further need of a decision by the General Meeting, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles of Association are complied with and have been fulfilled and provided that the issue of shares within the authorised capital shall be effected in accordance with and pursuant to any agreement to which the Company and its shareholders are a party. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, paid up by contribution in cash or in kind, as the board of directors may determine.

In particular the Board of Directors is authorised and instructed (i) to render effective any increase of the issued share capital under Article 5.1, up to the authorised share capital in whole or in part subject to any agreement to which the Company and its shareholders are a party and subject to any limitation to the issue of non-voting preferred shares applicable under Luxembourg mandatory law, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of these articles of association before a Luxembourg notary, and (iii) to proceed to such issues on the basis of the report made to the general meeting of the shareholders of the Company on the circumstances and price(s) of the issue(s) of shares within the authorised share capital as set out hereafter in Article 5.3 below and within the limitations provided therein and limitations under the Luxembourg Company Act, and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act.

5.3 Non-voting preferred shares

Issues of non-voting preferred shares (the "Non-Voting Preferred Shares") shall be subject to the following conditions:

1. Within the authorized capital, an aggregate number of 9,000,000,000 (nine billion) of Non-Voting Preferred Shares shall be specifically reserved for the issue by the Board of Directors, without reserving any preferential subscription right, of 9,000,000,000 (nine billion) Non-Voting Preferred Shares in the event of the conversion of the convertible instruments held by the shareholders as at the date of the conversion of issued or entered into from time to time by the Company.

2. They may not represent more than half of the corporate capital. Otherwise they shall be considered as having the voting rights provided for in Article 67 and 67-1 of the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), without to the right conferred upon them by Article 46 of the Law;

3. They must, in case of distribution of profits, confer the right to a preferential and cumulative dividend corresponding to 0,01 % of their nominal value (the "Preferential Dividend") in addition to ordinary dividend, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of any surplus profits, being noted that (i) the aggregate amount of dividend received by any holder of Non-Voting Preferred Shares will be equal and shall not exceed the amount that the holder of Non-Voting Preferred Shares would have received as holder of any convertible instruments issued to them from time to time and (ii) to the maximum extent permitted by law, Non-Voting Preferred Shares shall confer a preferential right to the reimbursement of the contribution without prejudice to their right of distribution of liquidation proceeds.

4. They must confer a preferential right to the reimbursement of the contribution, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of liquidation proceeds.

The holders of the Non-voting Preferred Shares shall be entitled to vote in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- issuance of new shares entitled to preferential right(s);
- determination of the preferential dividend attached to the Non-Voting Preferred Shares;
- conversion of the Non-Voting Preferred Shares into ordinary shares, as described in sub clause 5.1 above;
- decrease of the share capital of the Company;
- amendment to the purpose of the Company; issuance of convertible bonds;
- dissolution of the Company;
- transformation of the Company into a company of another legal form in the meaning of article 46 (1) of the Law.

However, and in accordance with article 44(2) of the Law, in case the Preferential Dividend to which their holder(s) are entitled, have not been paid in their entirety despite the existence of profits available for that purpose during two successive financial years period and until that Preferential Dividend will have been paid in full, they shall have the same voting rights as the holders of ordinary shares at all meetings.

Save for the cases listed above, Non-Voting Preferred Shares shall not be taken into consideration in order to determine the conditions as to quorum and majority at general meetings.

Nevertheless, Non-Voting Preferred Shares' holders shall be entitled to receive the same convening notice, documents, reports and information as the holders of ordinary shares".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le vingt-sixième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2012 (EUR), L.P. INC., une partnership de droit de Guernesey, ayant son siège social à Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT, Iles Anglo-Normandes ("Partners Group Direct Investments"), ici représentée par Mme Sofia Da Chao, clerc de notaire résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 février 2013.

PARTNERS GROUP BARRIER REEF L.P., une limited partnership, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT, Iles Anglo-Normandes, agissant par son general partner PARTNERS GROUP MANAGEMENT XIII LIMITED, a une société ayant son siège à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT, Iles Anlo-Normandes, ici représentée par Mme Sofia Da Chao, clerc de notaire résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 février 2013.

PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2011 L.P. INC., une limited partnership, ayant son siège social à Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT, Iles Anglo-Normandes, ici représentée par Mme Sofia Da Chao, clerc de notaire résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 février 2013.

SEDCO PARTNERS GROUP OPPORTUNITIES FUND LP, une limited partnership, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT, Iles Anglo-Normandes, agissant par son general partner PARTNERS GROUP MANAGEMENT XI LIMITED, une société ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT, Iles Anglo-Normandes, ici représentée par Mme Sofia Da Chao, clerc de notaire résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 février 2013.

PARTNERS GROUP EUROPEAN SMALL AND MID-CAP BUYOUT 2011, L.P. INC., une partnership ayant son siège social à Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT ici représentée par Mme Sofia Da Chao, clerc de notaire résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 février 2013.

WIN ALT 1 LIMITED, une société ayant son siège social à Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT, Iles Anglo-Normandes, ici représentée par Mme Sofia Da Chao, clerc de notaire résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 février 2013

P 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 18-20 rue Gabriel Lippmann, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.423, ici représentée par Mme Sofia Da Chao, clerc de notaire résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 février 2013.

PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE SICAV, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 2 Place Dargent, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.171, ici représentée par Mme Sofia Da Chao, clerc de notaire résidant professionnellement à 5,

rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 février 2013.

PARTNERS GROUP ACCESS 542 L.P., une limited partnership ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Ecosse, et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships d'Edinburgh, Ecosse sous le numéro 9433 agissant par son general partner PARTNERS GROUP MANAGEMENT (SCOTS) LLP, une limited liability partnership ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships d'Edinburgh, Ecosse sous le numéro SO303142, ici représentée par Mme Sofia Da Chao, clerc de notaire résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 février 2013.

PARTNERS GROUP GLOBAL GROWTH 2011, L.P., une limited partnership ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT, Iles Anglo-Normandes, agissant par son general partner GROUP MANAGEMENT XI LIMITED, une société ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT, Iles Anglo-Normandes, ici représentée par Mme Sofia Da Chao, clerc de notaire résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 février 2013.

JOLT ALFA, un Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion JOLT CAPITAL, une société par actions simplifiée, constituée selon les lois de France, ayant son siège social à F-75116 Paris, 11 rue Kepler, immatriculée au Registre du Commerce et de Société de Paris sous le numéro 535.249.387, ici représentée par Mme Sofia Da Chao, clerc de notaire résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 février 2013.

PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS, PARTNERS GROUP BARRIER REEF L.P., PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE 2011 L.P. INC., SEDCO PARTNERS GROUP OPPORTUNITIES FUND LP, PARTNERS GROUP EUROPEAN SMALL AND MID-CAP BUYOUT 2011, L.P. INC., WIN ALT IC LIMITED, P 1 S.A., PARTNERS GROUP GLOBAL VALUE SICAV, PARTNERS GROUP ACCESS 542 L.P., PARTNERS GROUP GLOBAL GROWTH 2011, L.P. et JOLT CAPITAL, ci-après ensemble définies comme les "Comparants".

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des Comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels Comparants représentés par leur mandataire ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Partners Group Direct Investments est actuellement l'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois Partners Group Search S.A. ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 février 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante-sept Euros et soixante-sept Cents (EUR 844.557,67) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000 EUR) à huit cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-sept Euros et soixante-sept Cents (EUR 875.557,67) par l'émission de quatre-vingt-quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-sept (84,455,767) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Actions»).

2. Souscription et libération des Nouvelles Actions par apports en numéraire.

3. Modification de l'Article 3 des statuts de la Société par insertion d'un nouveau paragraphe.

4. Réception et approbation du rapport du conseil d'administration de la Société émis conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, s'agissant de l'émission des actions de la Société dans le cadre de l'autorisation devant être donnée au Conseil d'Administration de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existant et de l'émission future d'actions, une copie de ce rapport ayant été remis à l'actionnaire de la Société.

5. Création d'un capital autorisé d'un montant de 90.000.000 EUR (quatre vingt-dix millions d'euros) divisé en 9.000.000.000 (neuf milliards) d'actions d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune et autorisation du Conseil d'Administration d'émettre ces actions dans le cadre du capital autorisé.

6. Modification et refonte de l'Article 5 des statuts de la Société et insertion d'une sous clause 5.1 (Capital social - actions et autres instruments), une sous clause 5.2 (Capital autorisé), une sous clause 5.3 (Actions préférentielles sans droit de vote).

7. Divers

III. Conformément à l'ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante-sept Euros et soixante-sept Cents (EUR 844.557,67) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000 EUR) à huit cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-sept Euros et soixante-sept Cents (EUR

875.557,67) par l'émission de quatre-vingt-quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-sept (84.455,767) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Actions»), le tout étant libéré intégralement par des apports en numéraire.

L'actionnaire unique actuel de la Société a déclaré avoir renoncé à son droit préférentiel de souscription.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription des Comparants à l'augmentation de capital d'un montant de huit cent quarante-quatre mille cinq cent cinquante-sept Euros et soixante-sept Cents (EUR 844.557,67) par les apports en numéraire tels que détaillés dans la liste des souscripteurs. Une telle liste spécifiant le nombre des actions souscrites a été soumise au notaire.

Preuve des apports a été donnée au notaire instrumentant par la production de certificat bancaire attestant que les montants correspondants aux apports ont été bloqués sur le compte de la Société.

Les Comparants sont, pour l'application des résolutions qui suivent, l'Assemblée et procèdent à l'examen des quatre résolutions de l'agenda qui suivent.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 3 des statuts de la Société en ajoutant un nouveau paragraphe lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut aussi garantir et /ou bénéficier d'instruments de finance islamique tel que, mais non limité aux, contrats de sukuk et de wakala.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société peut également conduire la gestion de sa (ses) filiale(s) espagnole(s).»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de créer le capital autorisé de la Société de la manière décrite à l'ordre du jour et décide en particulier comme suit:

Chaque Partie Comparante déclare avoir reçu le rapport du Conseil d'Administration daté du 26 février 2013 en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et l'Assemblée décide d'approuver ce rapport ainsi que l'émission des actions de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société et la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

L'Assemblée décide de prendre note et d'approuver les termes de ce rapport.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de créer le capital autorisé de la Société pour un montant de 90.000.000 EUR (quatre-vingt-dix millions d'euros) composé de 9.000.000.000 (neuf milliards) d'actions préférentielles sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune et avec les droits et obligations tels que déterminés dans l'article 5.3 des statuts de la Société tels que modifiés dans la sixième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à:

(i) émettre des actions dans le cadre du capital autorisé de la Société tout en limitant et/ou supprimant le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, de la manière que le Conseil d'Administration estimera appropriée; et

(ii) réserver des actions dans le cadre du capital autorisé en vue de certaines émissions, tel que décrit dans les statuts modifiés dans la sixième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide de plus de fixer la période de validité du capital autorisé mentionné ci-dessus et l'autorisation donnée au Conseil d'Administration conformément à cette cinquième résolution d'émettre des actions de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société et de limiter et/ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants à cinq années à compter de la présente assemblée.

En conséquence de ce qui précède et pour éviter toute ambiguïté, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel que dans la sixième résolution ci-dessous.

Sixième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier et de refondre l'Article 5 des statuts de la Société en insérant une sous clause 5.1 (Capital social - actions et autres instruments), une sous clause 5.2 (Capital autorisé), une sous clause 5.3 (Actions préférentielles sans droit de vote) lequel aura la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Capital et autres instruments

Le capital souscrit est fixé à huit cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-sept Euros et soixante-sept Cents (EUR 875.557,67) divisé en quatre-vingt sept millions cinq cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-sept (87.555.767) actions ayant toutes une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR), et entièrement libérées.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré des actionnaires.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

En plus du capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission, sur lequel toute prime payée sur toute action est transférée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition de(s) actionnaire(s).

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Tout instrument convertible émis par la Société qui fait référence, dans ses termes et conditions, aux actions émises par la Société, sera souscrit par le ou les actionnaire(s) de la Société détenant ces actions. Si les actions de la Société sont annulées à la suite d'une réduction de son capital social, l'actionnaire est obligé de restituer à la Société dans les mêmes proportions les instruments convertibles concernés qu'il détient, si tel est le cas, et, cette dernière est obligée de racheter lesdits instruments convertibles, le cas échéant, conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

5.2 Capital autorisé

Le capital social autorisé est fixé au montant de 90.000.000 EUR (quatre-vingt-dix millions d'euros) divisé en 9.000.000.000 (neuf milliards) d'actions d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Le capital social autorisé et le capital social souscrit peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale statuant et siégeant comme en matière de modification des statuts.

De plus, le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de cet acte, à augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé, sans qu'une décision supplémentaire de l'assemblée générale ne soit requise, et après avoir pris acte par écrit que les termes et conditions des présents Statuts ont été respectés et remplis et pour autant que l'émission d'actions dans le cadre du capital autorisé soit faite conformément à tout contrat auquel la Société et ses actionnaires seraient partie. Une telle augmentation de capital pourrait être souscrites et émise dans la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, payées en numéraire ou en nature, tel que le conseil d'administration le décidera.

En particulier, le conseil d'administration est autorisé et mandaté aux fins de (i) faire produire tous ses effets à toutes les augmentations de capital effectuées en application de l'Article 5.1, en tout ou partie dans la limite du capital social autorisé et sous réserve de tout contrat auquel la Société et ses actionnaires seraient partie et sous réserve de tout limite réglementaire applicable à une émission d'actions préférentielles sans droits de vote, (ii) veiller à ce que ces augmentations de capital et les modifications subséquentes des présents statuts soient enregistrées devant un notaire luxembourgeois et (iii) procéder à de telles émissions sur la base du rapport présenté à l'assemblée générale sur les circonstances et les prix des émissions d'actions dans la limite du capital social autorisé, comme mentionné ci-dessous à l'Article 5.3 ci-dessous et dans les limites prévues par cet Article et conformément à l'Article 32-3(5) de la Loi sur les Sociétés.

5.3 Actions préférentielles sans droit de vote

L'émission d'actions préférentielles sans droit de vote (les "Actions Préférentielles Sans Droit de Vote") est soumise aux conditions suivantes:

1. Dans les limites du capital social autorisé, un montant total de 9.000.000.000 (neuf milliards) d' Actions Préférentielles Sans Droit de Vote doit être réservé spécifiquement à l'émission par le conseil d'administration, sans réserver un quelconque droit de souscription préférentiel, comme suit de 9.000.000.000 (neuf milliards) d' Actions Préférentielles Sans Droit de Vote en cas de tout instrument convertible détenu par un actionnaire à la date de la conversion émis ou exécuté de temps à autre par la Société.

2. Elles ne devront pas représenter plus de la moitié du capital social. A défaut, elles seront considérées comme ayant les droits de vote prévus aux articles 67 and 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi"), sans les droits qui leur sont conférés par l'article 46 de la Loi;

3. Elles devront, en cas de distribution de profit, conférer un droit préférentiel et un droit à un dividende cumulé correspondant à 0,01 % de leur valeur nominale (le "Dividende Préférentiel") en plus de leur droit au dividende ordinaire, sans préjudice de tout droit qui leur serait conféré en cas de distribution de profits supplémentaires, étant entendu que (i) le montant total des dividendes reçus par tout détenteur d'Actions Préférentielles Sans Droit de Vote sera égal à et ne dépassera pas le montant qu'il aurait reçu comme détenteur de tout instrument convertible qui leur aurait été émis de temps à autre et (ii) dans la plus grande mesure où cela serait permis en droit, les Actions Préférentielles Sans Droit de Vote conféreront à leur détenteur un droit préférentiel au remboursement de leur apport sans préjudice de leur droit à une distribution de dividende ou boni de liquidation.

4. Les détenteurs d'Actions Préférentielles Sans Droit de Vote pourront voter à toute assemblée tenue sur les sujets suivants:

- émission de nouvelles actions ayant un droit préférentiel;
- détermination du dividende préférentiel attaché aux Actions Préférentielles Sans Droit de Vote;
- conversion des Actions Préférentielles Sans Droit de Vote en actions ordinaires, tel que décrit dans le paragraphe 5.1 ci-dessus;
- réduction du capital social de la Société;
- changement d'objet social;
- émission d'obligations convertibles;
- dissolution de la Société;
- transformation de la Société en une autre forme sociale dans le sens de l'article 46 (1) de la Loi.

Cependant, et conformément à l'article 44(2) de la Loi, en cas de Dividende Préférentiel auquel leurs détenteur aurait droit qui ne leur serait pas payé malgré l'existence de profits distribuables pendant deux exercices sociaux successifs, leurs détenteurs bénéficieront des mêmes droits de votes que les détenteurs d'actions ordinaires à toutes les assemblées tant que ce Dividende Préférentiel n'aura pas été entièrement payé.

En dehors des cas listés ci-dessus, les d'Actions Préférentielles Sans Droit de Vote ne seront prises en compte pour déterminer les conditions de quorum et de majorité aux assemblées.

Cependant, les détenteurs Actions Préférentielles Sans Droit de Vote seront en droit de recevoir les mêmes notices de convocation, documents, rapports et information que les détenteurs d'actions ordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mars 2013. Relation: EAC/2013/3193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039448/517.

(130048387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Clariant Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.770.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg exceptionnellement en date du 13 mars 2013

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale que:

- les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013:

* Monsieur Stephan Heimberg, né le 20 décembre 1966 à Basel, Suisse, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Hardstrasse 61, CH-4133 Prattein, administrateur de classe A;

* Monsieur Peter Zimmermann, né le 22 mai 1959 à Basel, Suisse, ayant son adresse professionnelle au Hardstrasse 61, CH-4133 Pratteln, administrateur de classe A;

* Monsieur Michel E. Raffoul, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, administrateur de classe B.

* Monsieur Jean-Marc Ueberecken, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, administrateur de classe B.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Stephan Heimberg, administrateur de classe A
- Monsieur Peter Zimmermann, administrateur de classe A
- Monsieur Michel E. Raffoul, administrateur de classe B
- Monsieur Jean-Marc Ueberecken, administrateur de classe B

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale que:

- le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S. à r. l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous numéro B 65477, a été renouvelé en tant que Réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour Clariant Finance (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013043574/34.

(130053677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Vintec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 176.074.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gilles ROBERT, gérant de sociétés, né à Rueil-Malmaison (F), le 20 juillet 1961, demeurant à F-14740 St-Manvieu-Norrey, 15, Allée des Fenaisons, (France).

2.- Monsieur Didier CHAMBARETAUD, gérant de sociétés, né à Bordeaux (F), le 22 octobre 1958, demeurant à F-57050 Le Ban Saint Martin, 28, rue des jardins, (France),

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

3.- Madame Laurence CHAMBARETAUD, née ETTERLE, employée privée, née à Rouen (F), le 26 décembre 1966, demeurant à F-57050 Le Ban Saint Martin, 28, rue des jardins, (France).

ici représentée en vertu d'une (1) procuration délivrée au mandataire, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison Sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "VINTEC".

Art. 3. La société a pour objet le développement et l'exploitation commerciale de droits intellectuels, et plus particulièrement d'un logiciel consistant en une plateforme dédiée à la communication des entreprises, ainsi qu'à la diffusion de documents en matière de communication.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, dans laquelle les associés doivent faire valoir leur droit de préemption.

Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1. Monsieur Didier CHAMBARETAUD, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
2. Monsieur Gilles ROBERT, préqualifié, cinquante parts sociales	50
3. Madame Laurence CHAMBARETAUD, née ETTERLE, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, Avenue Lou Hemmer.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Didier CHAMBARETAUD, gérant de sociétés, né à Bordeaux (F), le 22 octobre 1958, demeurant à F-57050 Le Ban Saint Martin, 28, rue des jardins, (France)
- 3.- Le gérant dispose de tous pouvoirs pour engager et représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gilles ROBERT, Didier CHAMBARETAUD, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2013. Relation GRE/2013/1266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039606/128.

(130048265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Montpensier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.188.

—
Extrait de l'assemblée générale du 19 mars 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 19 mars 2013, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Thierry Charon de sa fonction d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société.

- L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Patrice Declérieux, née à Lyon (France), le 2 décembre 1967, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg à la fonction d'administrateur de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

- L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Patrice Declérieux, né à Lyon (France), le 2 décembre 1967, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 à la fonction d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013043852/23.

(130053128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Holmes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 47.221.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Olivier LIEGEOIS.

Référence de publication: 2013044459/9.

(130054140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Castelsia-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.371.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 14. März 2013 in Luxembourg stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Castelsia - FIS für das am 30. September 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Luxembourg S.à r.l. wieder zum Wirtschaftsprüfer der Castelsia – FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Castelsia – FIS für das am 30. September 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05. April 2013.

Für die Castelsia – FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013044306/22.

(130054216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Creutz & Partners, Global Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.437.

Auszug aus dem 61. Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates der Creutz & Partners Global Asset Management Société Anonyme vom 20. März 2013

Es wurde u.a. beschlossen:

1) mit Wirkung zum 1. Januar 2013, den Rücktritt von Herrn Alexander COLONERUS, wohnhaft in B-4783 St. Vith, Galhausen 2, von seiner Funktion als täglicher Geschäftsführer anzunehmen.

2) mit Wirkung zum 1. Januar 2013 Frau Gaëtane CREUTZ-DOMMEL, wohnhaft in B-4700 Eupen Lascheterfeld 18, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Das Mandat endet am Tage der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

3) mit Wirkung zum 1. Januar 2013 Herrn Rainer MOHR, wohnhaft in D-52223 Stolberg, Am Horsterhof 25, zum täglichen Geschäftsführer zu ernennen. Das Mandat endet am Tage der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 4. April 2013.

Für CREUTZ & PARTNERS, Global Asset Management S.A.

Der Verwaltungsrat:

Marcel Creutz / Lars Soerensen

Verwaltungsratspräsident / Stellvertretender Verwaltungsratspräsident

Référence de publication: 2013044315/24.

(130054417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

GE Canada Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 166.829.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} mars 2013, il a été décidé d'accepter la démission de:

- Monsieur Augustin Pierre Jules Joseph LAURENT, membre du conseil de gérance de classe «A»

- Madame Lesly JAPLIT, membre du conseil de gérance de classe «B»

et de nommer avec effet du 1^{er} mars 2013 pour une durée illimitée:

- Monsieur Alexander BOEKE, ayant son adresse professionnellement au 32 Reid Street, Clarendon House, 3^{ème} étage, Hamilton, HM11 Bermudes, membre du conseil de gérance de classe «A».

- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, ayant son adresse professionnellement au Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, les Pays-Bas, membre du conseil de gérance de classe «A»; et

- Madame Michelle Ryann RIEGER, ayant son adresse professionnellement au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe «B».

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, en date du 1^{er} mars 2013, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;

- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;

- Monsieur Alexander BOEKE, membre du conseil de gérance de classe «A»;

- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;

- Monsieur Stephen PARKS, membre du conseil de gérance de classe «B»;

- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour GE Canada Holdings Luxembourg S.à r.l.
S.Th. Kortekaas
Mandataire

Référence de publication: 2013044420/30.

(130054242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Fabinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.007.

I. Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 mars 2013

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, avec effet immédiat.

2^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Romain THILLENS de son mandat d'Administrateur au sein de la Société, avec effet immédiat et décide de coopter Monsieur Philippe RICHELLE, employé privé, né le 17 octobre 1962 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

II. Changements d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse de deux Administrateurs et du Commissaire, Monsieur Christophe BLONDEAU (Président du Conseil d'Administration), Madame Cornelia METTLEN et la société anonyme H.R.T. REVISION S.A. qui ont désormais leur adresse au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FABINVEST S.A.

Référence de publication: 2013044390/23.

(130054245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Serviced Platform SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.710.

Faisant suite à l'assemblée générale du 28 mars 2013,

Les actionnaires ont ainsi pris les décisions suivantes:

sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

- Freddy BRAUSCH

35 avenue John F. Kennedy

L-1011 Luxembourg

- Andreas KOERNLEIN

Friedrich-Ebert-Anlage 49

60308 Frankfurt-am-Main Germany

- Antonio THOMAS

33, rue de Gasperich

L-5826 Hesperange - Luxembourg

- Patrick ZURSTRASSEN

21 Century Building 19, rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

- Francesco ADILIBERTI

Claridenstrasse 25

8001 - Zurich Switzerland

est réélu réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

- PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013043992/31.

(130053112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Skipper Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.061.

Suite à un déménagement, les associés de la Société tel que mentionnés ci-dessous demeurent désormais à Lime Grove House, Green Street JE1 2ST St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes:

1) CVC European Equity IV (AB) Limited, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (A) L.P.;

2) CVC European Equity IV (AB) Limited, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (B) L.P.;

3) CVC European Equity IV (CDE) Limited, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (C) L.P.;

4) CVC European Equity IV (CDE) Limited, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (D) L.P.;

5) CVC European Equity IV (CDE) Limited, agissant comme General Partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners IV (E) L.P..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le mardi 19 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013044000/24.

(130053135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.547.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674 (the "Appearing Company" or "OMGH"), here represented by Ms. Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 19th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l.", having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.547 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 14th, 2008, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 2023, on August 20th, 2008.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to nine thousand, nine hundred Euro (EUR 9,900.-).

Subscription - Payment

Thereupon intervened OMGH, prenamed, through its proxyholder, and declared to subscribe to one (1) new share to be issued, and have such share, whose subscription value amounts to one hundred Euro (EUR 100.-), and the related share premium in the aggregate amount of nine thousand, nine hundred Euro (EUR 9,900.-), both fully paid-up by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt in the total amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) owed by the Company to OMGH (the "Contribution in Kind"), out of which only one hundred Euro (EUR 100.-) is used for a share capital increase corresponding to one (1) additional share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), subscribed by the latter, the remaining amount being allocated to the share premium account of the Company. It is further noted that such debt results from a declaration of the Company, as debtor company, dated March 19th, 2013, and from a declaration of OMGH, as holder of the receivable, dated March 19th, 2013. The copies of the above mentioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution in kind

OMGH, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolution, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand, six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into one hundred and twenty-six (126) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.674 (la «Comparante» ou «OMGH»), représentée par Mme Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l.», ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.547 (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2023, le 20 août 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (100,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à neuf mille neuf cents euros (9.900,- EUR).

Souscription - Libération

Est alors intervenue OMGH, prénommée, qui, par son mandataire, a déclaré souscrire à une (1) nouvelle part sociale à émettre, et la libérer intégralement, pour une valeur de souscription totale de cent euros (100,- EUR) ainsi qu'à la prime d'émission s'y afférant d'un montant total de neuf mille neuf cents euros (9.900,-EUR), le tout étant entièrement libéré par un apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de dix mille euros (10.000,- EUR) détenue par OMGH sur la Société Apport en Nature», dont cent euros (100,- EUR) seulement sont utilisés pour une augmentation de capital correspondant à une (1) part sociale supplémentaire d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), souscrite par cette dernière, le montant restant étant alloué au compte de prime d'émission de la Société. Il est de plus noté que ladite créance résulte d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datée du 19 mars 2013, ainsi que d'une déclaration d'OMGH, prénommée, en tant que société dettentrice de ladite créance, et datée du 19 mars 2013. Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

Réalisation effective de l'apport en nature

OMGH, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer;
- le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport en Nature et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cent euros (12.600,- EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles ont toutes été libérées.».

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 mars 2013. Relation: ECH/2013/512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013040187/138.

(130048923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Direct Best Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.894.

Il a été décidé lors d'une assemblée des associés en date du 20 février 2013, d'accepter avec effet immédiat la démission par Monsieur Murad IKHTIAR, dirigeant de sociétés, né à Damas, Syrie le 26 août 1961, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, de son mandat de gérant de la société DIRECT BEST INVEST S.à r.l..

Référence de publication: 2013043648/11.

(130053536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Doosan Power Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société réuni en assemblée générale extraordinaire en date du 26 mars 2013

L'associé unique de la Société a invalidé la décision de nommer Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que commissaire aux comptes de la Société, prise en date du 22 novembre 2012.

L'associé unique de la Société a nommé Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 22 novembre 2012 pour une durée qui prendra fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043634/20.

(130053297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

CR KaiserKarree Holding, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.783.

Auszug aus den Beschlüssen der Alleingeschafterin der Gesellschaft vom 27. März 2013

Am 27. März 2013 hat der Alleingeschafterin der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Abberufung von Herrn Markus RINK als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. April 2013;
- Bestellung von Herrn Jörg KRAFT, geboren am 27. Juli 1967 in Gelnhausen, Deutschland, geschäftsansässig in Mercedesstraße 6, D-40470 Düsseldorf, Deutschland, zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. April 2013 und dies für einen unbefristeten Zeitraum.

Somit setzt sich der Geschäftsführungsrat der Gesellschaft wie folgt zusammen:

- Frau Marinela BILIC-NOSIC
- Herr Dr. Cyrille DE CROZALS
- Herr Alexander von BIEBERSTEIN
- Herrn Jörg KRAFT

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. April 2013.

CR KaiserKarree Holding

Unterschrift

Référence de publication: 2013043624/23.

(130053403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

E-Commerce Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.711.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} mars 2013, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société anonyme E-COMMERCE FINANCE S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B81.711

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013043657/15.

(130053064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

MS_consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2B, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 144.267.

—
Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2012 à 10 h

Ont comparu:

1. La société Management Union for Strategy and Trade (M.U.S.T.) SA, représentée par MM. Peter OLWI et JM DELFORGE
2. Monsieur Christophe BEYAERT

Assemblée

Tout d'abord, la société «Management Union for Strategy and Trade SA» décide de céder:

1. à Henri Houben, domicilié à B-1030 BRUXELLES, rue Monrose 63, ici représenté par Thierry HOUBEN, ci-après qualifié, quinze (15) parts sociales de la société pour le prix de mille cinq cents euros (cent euros chacune) convenu entre les parties, ce dont quittance et titre.

2. à Thierry Houben, domicilié à B-4910 Theux, clos de Pierreuchamps, 6, quinze (10) parts sociales de la société pour le prix de mille euros (cent euros chacune) convenu entre les parties, ce dont quittance et titre.

Ensuite, Christophe BEYAERT décide de céder à Thierry Houben, pré-qualifié, une (1) part de la société pour le prix de cent euros convenu entre les parties, ce dont quittance et titre.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales leur cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour. Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Enfin, les comparants se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes:

1. Première résolution

Les comparants donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2. Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la nouvelle répartition du capital est comme suit:

Associé	Nombre de parts
M.U.ST. SA	88
Henri HOUBEN	25
Thierry HOUBEN	11
Total	124

Fait à Clervaux, le 3 septembre 2012.

MUST SA

C BEYAERT / P. OLWI / JM DELFORGE

Les Comparants

Référence de publication: 2013043877/39.

(130053278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Mitco Real Estate A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.400.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.294.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 26 mars 2013

- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 26 mars 2013:

* Monsieur Roland Eisele, né le 2 novembre 1943 à Speyer, Allemagne, avec adresse professionnelle au Mozartstr. 6, D – 67459 Böhl-Iggelheim, Allemagne;

* Madame Lucinda Clifton-Bryant, né le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013044565/18.

(130054438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Metrofina Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 84.664.

La soussignée, Gerardus H.M. Ossevoort, ayant sa adresse privée, 22 rue de Mars La Tour, 54800 Tronville, France, atteste par la présente que le démission de son fonction comme gérant de la société

Metrofina Investholding SàRL,

R.C. Luxembourg Section B Numéro 84.664

Adresse 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 25 février 2013.

Luxembourg, le 25 Février 2013.

Gerard Ossevoort.

Référence de publication: 2013044560/15.

(130054335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

IWS (International Waste Services) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 148.601.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 avril 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur GEROTTO Andrea, Monsieur GEROTTO Marco et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur HEITZ Jean-Marc, administrateur sortant.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
IWS (International Waste Services) S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2013044494/21.

(130054166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Lux Pack Holdings, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 172.516.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique de la Société en date du 22 mars 2013

En date du 22 mars 2013, l'actionnaire unique de la Société a prit la résolution suivante:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Kamal Jafarov, en tant que commissaire aux comptes de la société, avec effet au 22 mars 2013.

De nommer la personne suivante en tant que commissaire aux comptes de la société:

- Monsieur Alex Aras, né le 18 Avril 1978 à Cardak/Denizli, Turquie, résidant professionnellement à 1 rue du Potager, L - 2347 Luxembourg, avec effet au 23 mars 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

Administrateurs:

Monsieur Salvatore Di Giacomo

Commissaire aux comptes

Monsieur Alex Aras

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Alpine Trust and Advisory Services LLC

Référence de publication: 2013044519/23.

(130053985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Water Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.973.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique du 19 mars 2013

L'actionnaire unique approuve la démission du "Réviseur d'Entreprises agréé" la société VGD AUDIT SARL (anc. VAN GEET, DERICK&Co, réviseurs d'entreprises SARL), siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur à partir du 18 décembre 2012.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013044729/12.

(130054492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Three Hills Partners I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.924.

Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 15 mars 2013

En date du 15 mars 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Accepter la démission de Mr. Mauro Cadorin de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 15 mars 2013.
2. Accepter la démission de Mr. Andrea La Magra de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 15 mars 2013.
3. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet au 15 mars 2013, et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mauro Moretti, né le 17 juillet 1981, résidant au 42 Egerton Gardens, London SW3 2BZ.

- Madame Magali Fétique, née le 1^{er} Février 1981, résidant au 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

THREE HILLS PARTNERS I Sàrl

Référence de publication: 2013044691/19.

(130054532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Yetstream International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.539.

La soussignée, Gerardus H.M. Ossevoort, ayant sa adresse privée, 22 rue de Mars La Tour, 54800 Tronville, France, atteste par la présente que le démission de son fonction comme gérant de la société

Yetstream International SàRL,

R.C. Luxembourg Section B Numéro 122539

Adresse 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 25 février 2013.

Luxembourg, le 25 Février 2013.

Gerard Ossevoort.

Référence de publication: 2013044744/15.

(130054336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

VEB-Leasing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.948.

Par résolutions signées en date du 3 avril 2013, l'associé unique a accepté la démission de Madame Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2013044722/16.

(130054031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Energreen Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 171.601.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013039229/13.

(130048320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.
